

**Consultation publique du CSA pour la
modernisation de la plateforme TNT**

Réponse du SECIMAVI – février 2020

21/02/2020

Introduction

Le **SECIMAVI** (Syndicat des Entreprises de Commerce International de Matériel Audio, Vidéo et Informatique) remercie le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de lui donner l'occasion de partager les retours de ses adhérents, fabricants et importateurs de matériels de réception audiovisuelle.

Le SECIMAVI représente plus de 30 entreprises et marques de l'audiovisuel et de l'informatique, grands groupes internationaux et PME, commercialisant des marques à forte notoriété. Le **SECIMAVI** représente un chiffre d'affaires de **12 milliards d'euros et 16 300 emplois directs**.

Le SECIMAVI et ses adhérents ont de tout temps soutenu **l'innovation et la modernisation** du secteur audiovisuel, au bénéfice des **télespectateurs** et des **éditeurs**. Notre syndicat a pour vocation d'accompagner nos adhérents et les représenter sur les sujets majeurs du secteur audiovisuel, afin de proposer à l'ensemble de nos partenaires une plateforme d'échanges sur les problématiques communes du secteur.

Le déploiement de l'Ultra Haute Définition constitue une nouvelle opportunité de démontrer le savoir-faire de l'écosystème français en termes d'innovation audiovisuelle, de faire bénéficier le public le plus large de ces innovations et des gains de qualité et de confort d'usage que représente l'UHD, et créer de nouvelles opportunités pour les éditeurs et industriels.

A ce titre, le SECIMAVI et ses adhérents sont particulièrement intéressés aux sujets qui font l'objet de la consultation publique.

Notre participation aux travaux du Conseil mais aussi à ceux de l'Agence Nationale des Fréquences et du Forum Audiovisuel Numérique ou encore nos liens étroits avec de nombreuses autres organisations telles que l'UHD Partners France témoignent de notre implication continue auprès du secteur audiovisuel en faveur de l'innovation.

Question 1 : Avez-vous des commentaires sur les travaux menés jusqu'à présent dans le cadre du chantier 1 exposés ci-dessus et sur les préconisations techniques qui ont été formulées dans ce cadre ?

Le SECIMAVI avait soutenu, dans sa réponse à la consultation publique du Conseil pour « préparer l'avenir de la plateforme TNT » de 2017, l'adoption rapide d'un profil français **DVB-T2 et du HEVC** et nous saluons par conséquent le travail accompli en ce sens.

Nous confirmons que le résultat de ce travail de consensus a abouti à préconiser la norme AC4 pour l'audio, qui reste, après E-AC3, la solution favorisée par les éditeurs pour l'heure.

Depuis lors, le syndicat et ses membres, dont certains sont membres du FAVN, ont participé aux travaux du Forum et à la rédaction de la spécification proposée. Par la suite, nous avons poursuivi nos échanges avec le Forum, notamment dans le cadre des tests des profils retenus.

S'agissant de l'interactivité, le **SECIMAVI et ses adhérents réaffirment leur soutien à l'enrichissement de l'offre de la TNT** et au développement, par les éditeurs, de services interactifs fortement attractifs auprès plus grand nombre tout en leur permettant de développer de nouvelles sources de revenus.

En effet, depuis de nombreux mois, **les fabricants et importateurs ont continué de soutenir, de manière volontaire, les solutions d'interactivité en TNT** et notamment le standard HbbTV qui fait l'objet d'un groupe de travail dédié au sein du FAVN, auquel nous participons activement, en engageant dans ce travail commun des ressources humaines et financières importantes.

Nous avons aussi, à l'occasion de notre réponse à la consultation publique du Conseil de 2017 sur l'avenir de la TNT, souligné quelques problématiques relatives à HbbTV, dont certaines sont relevées par le Conseil dans la présente consultation. Ces problématiques doivent être résolues pour permettre l'adoption rapide de ce standard, dans des conditions qui **préservent les caractéristiques premières de la TNT que sont l'universalité, la gratuité et la facilité d'accès et d'usage.**

Or, comme le rappelle le Conseil, le déploiement du HbbTV en Europe reste relativement hétérogène en termes de versions, ce qui limite les économies d'échelles pour les industriels comme pour les éditeurs et leurs prestataires techniques. Ceci est notamment à considérer au regard des réglementations et législations nationales et européennes en cours qui visent à garantir une durée de vie de plus en plus longue des produits, qui peuvent entrer en conflit avec la logique de « versions » propre à l'informatique.

En France, en 2019, à peine quelques centaines de milliers de récepteurs TV du marché français sont compatibles avec HbbTV 2.x, compte tenu de la récence de cette version.

De plus, le HbbTV est soumis à d'autres contraintes :

- Incertitude sur le modèle économique de la licence attachée aux droits de propriété intellectuelle
- Absence de solution de test de bout en bout des plateformes intégrées dans les récepteurs et des applications développées.

En conséquence, **il est nécessaire de laisser aux acteurs de marché la souplesse nécessaire à concilier ces différents facteurs en vue de permettre le développement pérenne de ces technologies.**

S'agissant de l'intégration technique des solutions interactives au sein des équipements terminaux, le lancement d'une plateforme commune aux éditeurs souhaitant proposer des services interactifs pourrait constituer un élément de réponse. En effet, une telle plateforme présenterait d'une part l'avantage de permettre des synergies opérationnelles entre éditeurs, d'autre part offrirait une amélioration de la stabilité et une pérennité nécessaire au suivi et au maintien des services et enfin permettrait d'assurer que les applications proposées proposent une expérience cohérente et la qualité requise à l'attractivité de l'offre dans son ensemble.

Une plateforme commune pourrait de plus permettre une intégration facilitée par les fabricants, dans le cadre d'accords volontaires conclus entre cette plateforme et les fabricants.

Le soutien du CSA dans la mise en place d'un processus de certification et d'escalade d'urgence en cas de dysfonctionnement des applications proposées par les éditeurs est nécessaire afin de limiter l'impact de tels dysfonctionnements sur la réception de la TNT par les téléspectateurs. Ceci d'autant que de tels dysfonctionnements pourraient générer des volumes d'appels entrants importants vers les Services Après-Vente des fabricants qui, dans l'hypothèse où le problème proviendrait d'une application interactive mal paramétrée par l'éditeur, ne serait pas forcément en mesure d'apporter une solution.

Le SECIMAVI et ses membres se tiennent à la disposition du Conseil pour échanger sur ces mécanismes de certification et d'escalade et sur leur mise en œuvre, en plus des travaux menés au sein du GT interopérabilité du FAVN.

Enfin, il nous semble primordial que le déploiement de HbbTV soit accompagné d'un effort de pédagogie afin que les éditeurs et fabricants soient en mesure de mesurer et contrôler le risque juridique auquel ils s'exposent vis-à-vis du RGPD, eu égard à l'utilisation des données personnelles de nos concitoyens notamment tant dans le cadre de la publicité ciblée que dans d'autres cas d'usage.

Par conséquent, s'agissant des solutions d'interactivité, **le SECIMAVI privilégie le dialogue constructif et volontaire entre partenaires commerciaux intéressés au développement pérenne et équilibré de services interactifs attractifs et afin de maximiser l'intérêt des téléspectateurs**. Ce dialogue, mené dans de multiples instances, a déjà fait ses preuves et permet d'ores et déjà que de nombreux modèles de téléviseurs intègrent les spécifications de la plateforme HbbTV.

Question 2 : Avez-vous des commentaires sur les travaux menés jusqu'à présent dans le cadre du chantier 2 ?

S'agissant de la capacité offerte aux éditeurs de disposer de plus de souplesse dans l'usage de la ressource radioélectrique et pouvoir diffuser alternativement des programmes en HD et en UHD, le SECIMAVI et ses adhérents relèvent que le passage à l'UHD nécessitera un effort d'investissement important pour les éditeurs qui pourraient devoir bénéficier d'aménagements pour les supporter. Par conséquent, il importe que le contenu proposé soit suffisamment attrayant pour inciter les téléspectateurs à s'équiper pour en bénéficier et générer des ressources supplémentaires pour les éditeurs.

Le SECIMAVI souhaite souligner que, quel que soit les choix retenus, la qualité de **l'expérience utilisateur doit demeurer le critère de référence principal des arbitrages**. En effet, comme le souligne l'Observatoire de l'équipement des foyers publié par le CSA, la TNT reste le mode d'accès principal à la télévision, voire le mode unique pour 22% de nos concitoyens, et fait preuve d'une stabilité remarquable malgré la concurrence de réseaux alternatifs. Ce succès et cette fidélité des français à la TNT construit sur les qualités premières de la plateforme : gratuité, simplicité, universalité, anonymat. Il importe donc de préserver au mieux ces caractéristiques qui font de la TNT une offre différenciante et appréciée.

S'agissant de l'adaptation des règles relatives à la publicité et au rôle des données, le SECIMAVI tient à rappeler ici la position déjà exprimée dans le cadre de la consultation de 2017 et qui soulignait le souhait des constructeurs que la gestion des données soit opérée et sous le contrôle et la responsabilité directs des éditeurs. Les fabricants ne sauraient exercer

une quelconque responsabilité dans la collecte, le stockage ou le traitement des données personnelles des utilisateurs et supporter les risques et coûts juridiques afférents.

Du point de vue technologique, il importe de noter que, à ce stade, ni DVB ni HbbTV ne proposent de solution intégrant l'ensemble des opérations nombreuses et complexes nécessaires à la mise en oeuvre de publicité ciblée (requête, ad serving, reporting...); si HbbTV a débuté des travaux pour élargir sa spécification en ce sens, la nouvelle spécification sera optionnelle. De son côté, la spécification du FAVN ne couvre pas ce cas d'usage. En conséquence, à l'heure actuelle, seule l'option 1 est envisageable, dans le cadre de décrochages géographiques locaux, gérés directement par les éditeurs.

Il convient de relever que dans un univers « 100% broadcast », proposer des écrans de publicité ciblée reposant sur des technologies telles que HbbTV nécessitera que les téléviseurs disposent d'une quantité de mémoire suffisante pour stocker les spots publicitaires. Par ailleurs, une telle innovation pourrait engendrer des coûts supplémentaires de développement sur les plateformes des constructeurs ; ceci d'autant qu'il est probable que les choix technologiques des éditeurs pourront être différents en fonction de l'existant, de leur stratégie, etc. ce qui entraînera une multiplication des coûts pour les fabricants.

Par conséquent, ces éléments auront un impact sur les produits, leur prix et l'économie globale des fabricants, qui nécessitera de convenir de conditions économiques équitables entre les parties prenantes, dans le cadre d'accords conclus entre les parties intéressées, afin d'en limiter l'impact sur le prix des équipements pour les consommateurs et d'assurer la réception des services par les téléspectateurs.

Ici encore, il est indispensable que la modernisation de la plateforme TNT respecte **l'équilibre entre les parties prenantes afin de créer un cercle vertueux bénéfique pour tous**, et en particulier pour les téléspectateurs. Un tel équilibre nécessite de **préserver la liberté contractuelle et la capacité de différenciation des fabricants** afin d'augmenter la liberté de choix du consommateur et de maximiser la proposition de valeur de la TNT.

Question 3 : Le lancement d'une plateforme commune de services sur la TNT est-il toujours envisagé ? Avec quel contenu et dans quel calendrier ? Si tel n'est pas le cas, des initiatives sont-elles malgré tout prises, en matière de services interactifs, pour offrir des expériences de navigation comparables d'une chaîne à une autre ?

Nous n'avons pas connaissance d'un tel projet à l'heure actuelle.

Cependant, comme indiqué précédemment, une telle offre d'interactivité commune aux éditeurs, que les fabricants seraient libres d'intégrer dans leur plateforme, présenterait certains avantages dont :

- Une expérience utilisateur cohérente et comparable d'un service à l'autre, qui facilitera l'appropriation et l'usage des services par les téléspectateurs
- Des économies d'échelle pour les éditeurs et un partage de connaissance qui s'enrichira dans le temps
- Une assurance de stabilité et de pérennité dans le temps de la plateforme.

L'ensemble de ces éléments concourront à maintenir un niveau de qualité élevé dans la plateforme, au bénéfice des utilisateurs comme des éditeurs.

Toutefois, si elle devait être adoptée, une telle approche devra aussi encourager la diversité et l'innovation entre services afin de maximiser l'attractivité de l'offre pour les spectateurs.

Question 4 : Si vous le jugez souhaitable, êtes-vous prêt à travailler avec les autres acteurs du secteur à la mise en place d'un logo et d'un dispositif de certification venant compléter les dispositions prévues pour le label « prêt pour l'ultra haute définition » ? À la mise en place d'une communication particulière ?

Le SECIMAVI et ses adhérents sont directement intéressés à la mise en œuvre d'un label « prêt pour l'ultra haute définition », qui se focalise sur l'amélioration de l'image et du son, permettra de valoriser l'offre de récepteurs dans son ensemble et de créer de véritables synergies dans la pédagogie de l'offre.

Par conséquent, le SECIMAVI se tient naturellement à la disposition du Conseil pour travailler sur la mise en place du logo et du dispositif de certification, comme sur les actions de communication.

Nous serons particulièrement vigilants à la cohérence des messages et à l'équité de traitement des acteurs afin de prévenir tout effet d'aubaine ou tentative de contournement d'acteurs soumis à des réglementations différentes, dans le cadre du marché unique européen. Il importe en effet que ces mécanismes visent à protéger les intérêts des consommateurs et à préserver des conditions de concurrence équitables sur le marché.

Il nous aussi semble essentiel d'associer l'ensemble des parties intéressées à la valorisation de l'offre dans ces réflexions, et en particulier les acteurs de la distribution, afin d'assurer que le public dispose de l'information la plus précise possible quel que soit le canal.

S'agissant de HbbTV, nous relevons qu'il n'existe pas de mécanisme de certification de ce standard, comme l'indique l'association HbbTV¹, de sorte que ce standard ne saurait faire partie du label prévu par la loi mais peut faire l'objet d'un logo optionnel complémentaire qui pourra faire l'objet d'une adoption volontaire par les fabricants.

Question 5 : A quel horizon pensez-vous disposer de suffisamment de contenus pour assurer une diffusion UHD à temps partiel ? À temps complet ? Quels types de programmes sont susceptibles d'être diffusés plus rapidement que d'autres (cinéma, fiction, sport...) ?

Dans l'hypothèse d'une diffusion mixte UHD/HD améliorée, comment les réponses aux questions précédentes sont-elles susceptibles d'évoluer ?

Sans objet.

Question 6 : Disposez-vous de l'ensemble des moyens techniques nécessaires à l'« upscale » de contenus HD en UHD ? Quelles sont les problématiques en matière de droits qui se posent pour diffuser sur la TNT de tels contenus « upscalés » ? Disposez-vous d'éléments permettant de comparer la qualité d'un contenu HD « upscalé » en UHD en amont de sa diffusion, un contenu « upscalé » par le téléviseur et un contenu en UHD « native » ?

Même question pour la HD améliorée (avec en particulier le sujet de l'« upscale » de contenus SDR15 en HDR).

Les technologies d'upscale varient d'un fabricant à un autre et sont en constante évolution. Par conséquent, effectuer une comparaison entre des contenus HD « upscalés » et des contenus UHD est un exercice difficile et dont la fiabilité, y compris dans le temps, des conclusions ne saurait être assurée.

Question 7 : Disposez-vous d'estimations relatives au taux d'équipement des foyers en téléviseurs UHD et à sa progression dans les prochaines années ? Parmi ceux-ci, quelle proportion est susceptible d'être compatible avec les normes et paramètres de la future plateforme TNT ?

Du côté des récepteurs, les téléviseurs UHD sont une réalité dans les linéaires depuis fin 2013 et des prix fortement à la baisse sur les grandes tailles d'écran permettent de démocratiser l'achat d'un poste UHD pour les consommateurs.

¹ <https://www.hbbtv.org/overview/#hbbtv-overview>: "While the HbbTV test suite is designed to be as clear, complete and comprehensive as possible and constitutes a major goal of HbbTV, it is not possible to guarantee that the test suite has a complete coverage of the specification. **The test suite alone does not provide a definitive measure of receiver compliance and makes no provision for testing application compliance.**"

Selon GfK, les ventes de TV UHD en France ont atteint 600.000 unités en 2015, 1 million d'unités en 2016, 1,4 millions en 2017 et 2,1 millions en 2018, soit une croissance de 51%/an en moyenne sur 3 ans. **A ce rythme, la quasi-totalité des téléviseurs vendus en France pourraient être UHD dès 2020.**

Selon les chiffres collectés par le FAVN en novembre 2018, les ventes cumulées de téléviseurs UHD sur la période 2015-2018 ont atteint 4,84 millions d'unités pour un parc total installé de 42 millions de téléviseurs, soit 11,5%. Toujours selon le FAVN et les chiffres collectés par l'AFNUM :

- 71% des téléviseurs UHD vendus, soit 3,44 millions d'unités, sont compatibles DVB-T2/ HEVC
- 36% des TV UHD sont compatibles HLG, soit 1,74 millions d'unités
- 31%, soit 1,5 millions d'unités, sont compatibles HDR10
- 9%, soit 435.000 unités, sont compatibles AC4
- 4%, soit environ 200.000 unités, sont compatibles HbbTV2.0.x.

Ainsi, près des ¾ des téléviseurs UHD installés sont compatibles DVB-T2/ HEVC et la quasi-totalité de ceux-ci sont compatibles avec les deux profils proposés par le FAVN (HLG / HDR). Selon les éléments recueillis par le SECIMAVI auprès de ses adhérents, la quasi-totalité des téléviseurs UHD DVB-T2 / HEVC vendus en 2019 sont compatibles HLG et/ ou HDR.

En revanche, la compatibilité AC4 et HbbTV2.0.x est moindre au sein des téléviseurs vendus.

Par conséquent, en se basant sur les éléments précédents et des hypothèses de progression continue, on peut estimer que le parc de TV UHD installé atteindra, toutes choses égales par ailleurs, 13 millions d'unités en 2020 et 23 millions en 2022, soit plus de la moitié du parc de téléviseurs installé.

En 2022, compte tenu des éléments décrits ci-dessus, près de 95% des téléviseurs UHD installés seront compatibles DVB-T2 / HEVC et près de 90% seront compatibles HLG et/ ou HDR.

Ainsi, **sans incitation particulière, près d'un français sur deux aura accès à l'UHD dès 2022.** Le SECIMAVI estime cependant que la mise en place d'un logo et d'actions de communication coordonnées contribuera à accélérer la démocratisation de l'UHD auprès du grand public, au bénéfice de toutes les parties.

Rappelons que les années paires (2020, 2022) sont généralement des temps forts de renouvellement du parc de téléviseurs, du fait des nombreux événements sportifs qui rythment l'année. Ainsi, en 2020 auront lieu les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été à Tokyo et les championnats du monde de Handball et de Football masculins. En 2022 auront lieu la Coupe du Monde de Football masculin et les Jeux Olympiques d'hiver.

Ceci souligne l'importance **d'adopter et mettre en œuvre au plus tôt le logo « prêt pour la TNT UHD » et son processus d'attribution.**

Le SECIMAVI souhaite aussi appeler l'attention du Conseil sur sa proposition de raccourcir les délais relatifs aux obligations des fabricants, voire de les faire débiter à compter de la promulgation de la loi.

Comme on l'a vu, une large part des téléviseurs d'ores et déjà commercialisés est compatible avec les profils UHD proposés et la tendance naturelle permettra à une large part du public de bénéficier de l'UHD d'ici quelques années à peine, sous réserve de couverture.

En revanche, compte tenu d'une part des délais propres à nos activités- en général, les nouveaux modèles de téléviseurs sont lancés au printemps chaque année et ont nécessité des tests de conformité qui ont eu lieu jusqu'à un an plus tôt- et d'autre part du fait que, s'ils sont déjà pris en compte par les constructeurs, les profils FAVN n'ont aucun caractère obligatoire, **un raccourcissement des délais aurait un impact significatif sur nos activités et sur le choix de produits proposés aux consommateurs français**, qui pourrait se voir restreint.

De plus, en orientant le choix du consommateur à des catégories plus onéreuses sans garantir qu'au moment de l'achat il pourra accéder à des services TNT compatibles, un tel calendrier fait peser le risque d'une image négative sur la TNT UHD.

Il est indispensable d'équilibrer au mieux les obligations pesant sur les différents acteurs de la chaîne et permettre aux spectateurs situés en zone de couverture d'accéder aux services TNT UHD dès l'achat d'un récepteur compatible.

En outre, ceci permettra de créer des synergies dans la communication des acteurs de la chaîne de valeur.

Question 8 : Quel est, selon vous, le taux de couverture minimum que devrait atteindre le septième multiplex pour favoriser efficacement le rééquipement des téléspectateurs ? Dans quel calendrier ce multiplex pourrait-il être progressivement déployé ?

Disposez-vous d'une estimation des coûts relatifs aux opérations techniques de mise en place de ce multiplex et du surcoût global que cela représenterait en terme de diffusion pour les éditeurs prenant part à l'offre précurseur ?

Cette question s'adressant prioritairement aux éditeurs, le SECIMAVI se contentera ici de rappeler s'être prononcé, dans le cadre de la consultation de 2017, pour **un lancement rapide d'une offre précurseur** afin :

- D'offrir au plus tôt des services UHD aux foyers déjà équipés en téléviseurs compatibles
- D'inciter les foyers non équipés à migrer rapidement vers l'UHD
- De permettre à l'ensemble de la chaîne technique de migrer et réaliser de premiers tests de la captation à la diffusion
- De permettre aux chaînes et programmes diffusés en 4K sur d'autres réseaux de disposer d'un bassin d'éligibilité plus large, qui permettra d'amortir les investissements plus rapidement.

Comme indiqué à la question précédente, il est essentiel que le calendrier de déploiement du multiplex soit coordonné avec celui des obligations relatives aux récepteurs, afin d'assurer le succès de l'UHD auprès du public.

***Question 9** : Confirmez-vous que l'amélioration des codeurs MPEG-4 depuis 2016 permette dès aujourd'hui le repli de l'offre sur cinq multiplex tout en maintenant un niveau de qualité équivalent pour les téléspectateurs ? Sinon, à quel horizon estimez-vous que les codeurs seront suffisamment performants pour autoriser une telle bascule ?*

Quelle est votre estimation du coût de la mise à jour de ces équipements et de l'opération de recomposition des multiplex ? Quel serait l'évolution du coût de diffusion pour les éditeurs ?

Sans objet

***Question 10** : Peut-on envisager une compression plus importante et ainsi replier l'offre actuelle sur quatre multiplex DVB-T/MPEG-4 ou moins ? À quel horizon ?*

La perspective d'une augmentation de la compression pour replier l'offre actuelle sur quatre multiplex DVB-T/MPEG-4 nous inquiète. En effet, il est indispensable de **préserver la qualité d'image dont bénéficient les téléspectateurs sur la plateforme TNT depuis son lancement**. En l'absence de visibilité sur les impacts d'une compression supérieure et sur les

« roadmaps » d'évolution des équipements (encodeurs), il nous paraît peu souhaitable de prendre le risque de dégrader la perception par les spectateurs de l'offre TNT, ce qui ne manquera pas d'avoir un impact significatif sur le volume d'appels entrants des services après-vente des fabricants.

De plus, **l'introduction de l'UHD ne saurait avoir pour effet une dégradation de l'existant** qui serait probablement mise au compte d'une volonté de notre écosystème, à commencer par les fabricants, **et qui nuirait par conséquent à l'image de marque des entreprises et de toute la filière.**

Question 11 : La proposition d'allouer 160 millièmes pour une chaîne en HD et 80 millièmes pour une chaîne en SD vous paraît-elle satisfaisante ?

Une ressource de 30 millièmes (au lieu des 50 actuels) pour le multiplexage statique sur le multiplex R1 vous paraît-elle suffisante ?

Une réduction de 15 à 20 % la ressource allouée à chaque chaîne de la TNT aura un effet significatif sur la qualité d'image des téléviseurs.

Les fabricants et importateurs soulignent l'importance de ne pas dégrader la qualité des services HD existants tout en offrant une véritable plus-value qualitative sur l'UHD.

Les fabricants seront particulièrement vigilants au maintien de la qualité des services HD dans la mesure où ils seront les premiers exposés, via leurs services clients, avec les distributeurs en cas de dégradation du signal.

Au-delà des fabricants, c'est toute l'écosystème HD/ UHD dont l'image de marque pourrait être dégradée par une promesse non tenue ou tenue au détriment de l'existant.

Question 12 : Quel multiplex paraît le plus adapté pour ventiler les chaînes qu'il porte aujourd'hui dans les autres multiplex et porter l'offre précurseur aux normes DVB-T2/HEVC? Pourquoi ?

Quelle recomposition de l'offre sur cinq multiplex proposez-vous ? Selon quels critères vous êtes-vous fondés pour établir la composition proposée ?

Sans objet

Question 13 : Partagez-vous l'estimation des débits et des millièmes qui pourraient être nécessaires pour la HD améliorée, d'une part, et l'UHD, d'autre part ?

Selon vous, quelle configuration du multiplex précurseur est à privilégier parmi les quatre citées ci-dessus ? En voyez-vous d'autres ?

Sans objet

Question 14 : *Avez-vous des commentaires sur la procédure d'attribution ?*

Sans objet

Question 15 : *Quels sont les avantages et inconvénients, à la fois pour les éditeurs et pour les téléspectateurs, des options de répartition de la ressource listées ci-dessus (option de base, variante 1, variante 2 ou cumul des variantes 1 et 2) ou de toutes autres options qu'il vous semblerait utile de prendre en compte ? Dès lors, quelle option de répartition vous paraît-elle devoir être favorisée ? A contrario, y a-t-il des options à écarter d'emblée ?*

Combien de créneaux « équivalents temps plein » (entre trois et six) faudrait-il prévoir dans le multiplex ?

Faut-il prévoir un nombre maximum d'acteurs par canal partagé ? Si oui, lequel ? Comment choisir les acteurs partageant un même canal ?

Le SECIMAVI considère que le **point d'attention principal dans les arbitrages entre les différentes solutions proposées doit être la qualité de l'expérience utilisateur.**

En effet, toutes les solutions proposées présentent à la fois des avantages et des inconvénients. Dans un cas (souplesse du format de diffusion), il existe un risque de déception des consommateurs s'étant équipés en téléviseur UHD qui ne recevraient qu'une partie des programmes dans ce format. Dans l'autre cas (partage de créneaux sur un canal), il existe un risque déceptif de ne pas disposer d'un flux continu en UHD.

In fine, il est nécessaire que l'ensemble de la chaîne de valeur se prépare à une migration au plus tôt vers l'UHD afin de pouvoir rapidement proposer un volume horaire de programmes conséquent dans ce format. Ceci suppose, par ailleurs, que les acteurs disposent de la visibilité et de garanties suffisantes quant à l'amortissement dans le temps de leurs investissements.

Question 16 : *Avez-vous des commentaires sur ces options de numérotation ? D'autres options sont-elles envisageables ? Y a-t-il une option à privilégier ?*

Les options 1 et 3 proposées ont fait preuve de leur caractère opérationnel et évitent le phénomène d'écran noir induit par l'option 2 qui est à proscrire, eu égard à l'expérience

utilisateur. Si l'option 2 était malgré tout retenue, le phénomène d'écran noir peut être évité en diffusant une simple bannière d'information. Ceci est déjà fait au Royaume-Uni par exemple.

Question 17 : Avez-vous des commentaires sur l'accès des téléspectateurs à l'offre précurseur, en particulier sur les modalités de bascule automatique ? Y a-t-il une modalité à privilégier ?

L'option 1 décrite (bascule automatique via un descripteur contenu dans le profil de signalisation) a fait ses preuves lors de l'introduction de l'offre HD et peut être répliquée pour l'UHD.

L'option 2 (bascule manuelle ou automatique via HbbTV) « impliquerait une maîtrise de la version d'HbbTV disponible sur les téléviseurs ou les récepteurs compatibles avec l'offre précurseur » comme l'indique le texte de la consultation.

Ainsi que décrit dans nos réponses aux questions 1 et 7, le recours à HbbTV n'est pas sans soulever un certain nombre de problématiques, à commencer par la proportion du parc TV UHD français déjà déployé intégrant HbbTV. Cette solution risquerait donc d'exclure certains foyers déjà équipés, a priori cœur de cible et « early adopter » de l'offre UHD, de cette solution. Ici encore, une telle option fait courir un risque en termes d'image de marque à l'ensemble de l'écosystème UHD, à commencer par les fabricants et distributeurs.

Question 18 : Quel dispositif de communication estimez-vous nécessaire afin de prévenir les téléspectateurs de la diffusion de l'offre précurseur sur la TNT et de l'avertir de la nécessité de réaliser un rescan pour continuer à accéder à l'offre actuelle ?

Comment les éditeurs de la TNT pourraient-ils contribuer à celle-ci ?

Le succès de la démocratisation et de la migration vers la HD a démontré la pertinence et l'efficacité du dispositif mis en œuvre.

Le SECIMAVI et ses membres suggèrent par conséquent de le répliquer le plus fidèlement possible afin d'assurer le succès de l'UHD, ceci d'autant que, au contraire de l'introduction de l'offre HD, nous n'avons pas connaissance de l'introduction de nouveaux éditeurs dans le paysage audiovisuel français à l'occasion du lancement de l'UHD.

Question 19 : Quel scénario (3.1.1, 3.1.2, mixte, autre) vous paraît le plus opportun pour le lancement d'une offre précurseur ?

Du point de vue des fabricants, tous les scénarios sont envisageables, dès lors que les spécifications d'image, de son et de signalisation sont respectées.

Nous estimons que, quel que soit le scénario retenu, son calendrier doit permettre l'introduction et la généralisation de l'UHD le plus rapidement possible.

Il importe en effet de conserver le caractère d'universalité de la plateforme TNT et ne pas laisser penser qu'il existerait un différentiel de traitement entre zones denses et zones rurales.

En parallèle, et toujours pour préserver l'image positive dont bénéficie la plateforme auprès des français, la qualité des services existants doit être préservée au mieux.

Question 20 : Avez-vous des précisions à apporter sur les délais relatifs aux opérations techniques ?

Sans objet

Question 21 : A partir de vos évaluations en matière de disponibilité de contenus UHD/HD améliorée (partie 2.1) et d'équipement des foyers en récepteurs compatibles avec la future TNT (partie 2.2), à quel horizon souhaiteriez-vous idéalement lancer une offre précurseur ?

Comme exposé précédemment, un lancement le plus rapide possible de l'offre précurseur est souhaitable afin d'alimenter la dynamique positive d'équipement déjà constatée sur le marché.

Question 22 :

Sans objet

Question 23 : Etes-vous d'accord avec cette proposition ? Faudrait-il prévoir d'ores et déjà la date du premier point d'étape ? Si oui, quand pourrait-il avoir lieu ?

La date de bascule de l'ensemble de la plateforme vers les nouvelles normes sera conditionnée, outre la disponibilité des programmes, de l'impact financier et l'équipement des foyers, par la sécurisation de la ressource dédiée à la TNT.

Il convient donc de sécuriser au préalable la pérennité de la plateforme au-delà de l'échéance de 2030, qui doit faire l'objet d'un point d'étape en 2025 selon le rapport Lamy. Ceci nécessitera l'implication de tous les acteurs français de l'écosystème.

La plateforme TNT est en effet toujours un moyen fondamental de réception de la télévision en France.

Ainsi, selon l'observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers aux 1er et 2e trimestres 2019 publié par le Conseil, près de 40% des foyers continuent de recevoir la télévision sur leur poste principal via la TNT et près du quart (22%) des foyers français n'ont recours qu'à l'offre hertzienne terrestre pour recevoir la télévision. Si la réception sur IPTV (haut et très haut débit) progresse lentement, la TNT, forte de ses qualités, fait preuve d'une relative stabilité dans le temps.

En outre, la réception TNT a progressé dans plusieurs régions entre 2017 et 2019, selon l'observatoire, et plus de la moitié des régions continentales (7/12) possède un taux de réception TNT supérieur à 50 %.

Enfin, il ne faut pas sous-estimer le fait que nombre de Box FAI permettent, voire recommandent à l'installation, de raccorder celle-ci à l'antenne TNT pour la réception de la télévision.

De ce fait, la TNT aura encore de belles années devant elle, et restera l'un des principaux modes de distribution de la télévision jusqu'à 2025 au moins et très probablement encore jusqu'à l'échéance de 2030.